

**Conseil de la langue française  
et de la politique linguistique**

**Avis relatif à la réforme de l'accord du participe passé (PP)**

adopté en séance plénière du 3 juin 2015

Considérant les enquêtes PISA et PIRLS, qui indiquent que les pays francophones consacrent plus d'heures à l'enseignement de la langue maternelle que les autres communautés linguistiques ;

Considérant que la complexité de l'orthographe française est sans doute responsable de cet état de choses, alors que l'intégration des règles orthographiques mobilise des connaissances situées très bas dans la hiérarchie des fonctions cognitives ;

Considérant que l'enseignement du PP à lui seul mobilise un temps considérable, d'autant que l'application des règles actuelles suppose acquises bien des distinctions grammaticales non pertinentes pour la plupart des autres langues ;

Considérant que ce temps dévolu à l'enseignement grammatical avec comme cible l'accord du PP se fait au détriment d'un enseignement centré sur des activités fonctionnelles comme la compréhension de textes, pour lesquelles les enquêtes PISA et PIRLS indiquent de manière répétée que les communautés francophones sont à la traîne par rapport aux autres pays développés ;

Considérant que, malgré tous ces efforts, la proportion de personnes qui accordent toujours leurs PP conformément à la norme orthographique actuelle est très loin d'être majoritaire ;

Considérant qu'à l'oral, les pratiques répondent souvent à d'autres normes, y compris chez des personnalités éminentes de la scène politique ou culturelle ;

Considérant qu'une majorité des personnes interrogées par diverses enquêtes, dont l'enquête internationale du Groupe RO, se prononcent en faveur d'une simplification de ces règles d'accord ;

Considérant donc le coût social et économique qu'engendre la non-maitrise des règles d'accord traditionnelles, qui reposent par ailleurs pour beaucoup sur une mauvaise observation des faits d'usage ;

Considérant ses travaux et avis antérieurs, inspirés par une réflexion scientifique sur la question, et favorables à une modernisation orthographique ;

Considérant la note de position intitulée "Pour une réforme de l'accord du participe passé (PP)", adoptée par le Conseil en sa séance plénière du 25 juin 2013 (voir annexe) ;

Considérant que les propositions du Conseil international de la Langue française (CILF) rejoignent dans leurs conclusions les propositions contenues dans la note précitée ;

Le Conseil soutient les conclusions du CILF en matière d'accord du participe passé, libellées comme suit :

"(1) Les PP employés sans auxiliaire et les PP conjugués avec l'auxiliaire *être* s'accordent avec le mot ou la suite de mots que l'on trouve à l'aide de la question « Qui ou qu'est-ce qui est (n'est pas) PP ? ».

(2) Les PP des verbes pronominaux pourront s'accorder avec le mot ou la suite de mots que l'on trouve à l'aide de la question « Qui ou qu'est-ce qui s'est (ne s'est pas) PP ? » augmentée des éventuels compléments du verbe.

(3) Les PP conjugués avec l'auxiliaire *avoir* pourront ne pas s'accorder et s'écrire dans tous les cas au masculin singulier."

En outre,

Considérant qu'une telle réforme ne pourra voir le jour que dans le cadre d'une concertation francophone internationale, et dans le but de permettre à la Francophonie de réfléchir sur les évolutions possibles de la langue, ainsi que sur les conséquences sociétales de telles évolutions,

Le Conseil recommande à la Ministre de prendre l'initiative d'une concertation avec ses homologues des autres communautés francophones en vue de la mise sur pied d'une instance internationale — à l'instar des organismes mis en place pour les langues allemande, espagnole, ou encore néerlandaise —, instance composée d'experts et de professionnels de la langue, qui seraient chargés d'observer les pratiques de la langue française dans ses diverses expressions, de rendre compte de sa variété et de faire des propositions en vue de l'adaptation de cette langue aux besoins des usagers partout dans le monde, en maintenant l'unité fondamentale du français.

## Pour une réforme de l'accord du participe passé (PP)

### 1. Préliminaires

1.1. « Le PP 'participe' (le mot l'indique) des natures du verbe et de l'adjectif » (Wilmet, 2009 : 10). La complexité et la difficulté bien connues de ses règles d'accord tiennent à ce que, depuis leur codification par Clément Marot, celles-ci privilégient le côté adjectival du participe (qui varie en genre et en nombre), mais

- elles ne respectent pas complètement les règles générales de l'accord de l'adjectif, puisqu'elles varient notamment en fonction de l'ordre des éléments visés ;
- l'école n'a pas tiré les conséquences méthodologiques de ce choix de départ, puisque, pour désigner le donneur d'accord, elle s'ingénie à chercher, non le support du participe-adjectif, mais des fonctions syntaxiques (sujet ou complément d'objet direct) liées au verbe ;
- l'évolution de la langue a progressivement renforcé la valeur verbale de certains emplois du PP, mettant ainsi en porte-à-faux, pour eux, des règles d'accord fondées sur leur origine adjectivale.

1.2. Pour remédier efficacement aux difficultés actuelles, une réforme devrait

- tenter de régler l'ensemble du problème de l'accord du PP, car les usagers ne verront d'intérêt à cette réforme que s'ils en tirent un bénéfice important. Il ne peut dès lors être question de se contenter de régler quelques cas marginaux.
- conformer autant que possible ses propositions aux tendances que manifestent les usages actuels, écrits et oraux, de façon à ne pas aller à l'encontre du sentiment linguistique spontané de l'utilisateur.
- non seulement rationaliser les discours décrivant les pratiques régulières existantes, mais également réformer certaines pratiques.
- concevoir ses propositions dans la logique de la mécanique générale de l'accord : un apport (adjectif ou verbe, dont le PP est une forme) s'accorde avec le mot auquel il se rapporte, son support. Cette position permet de se dispenser de recourir aux notions de *sujet* ou de *C.O.D.* (où serait le sujet dans *Soyez **parties** pour 5 heures* ou *Je leur ai demandé d'être **parties** pour 5 heures ?*).
- conformer autant que possible ses propositions aux logiques grammaticales à l'œuvre dans les deux champs plus larges dont relève le PP (champs adjectival et verbal), de façon à accroître leur intelligibilité pour l'utilisateur et à pouvoir fonder en raison grammaticale lesdites propositions ;
- formuler ses règles en tenant compte des types d'apprentissage, par la forme et/ou par le sens, à l'œuvre dans l'enseignement.

## 2. Règles proposées

### 1°) Le PP dit « employé seul », au sens de 'sans auxiliaire', s'accorde avec son support.

On trouve le support du PP à l'aide de la question « *Qui ou qu'est-ce qui est 'PP' ?* », complétée des modalités pertinentes (négation éventuelle...).

### 2°) Le PP conjugué avec l'auxiliaire *être* s'accorde avec le support du verbe.

On trouve le support du verbe à l'aide de la question « *Qui ou qu'est-ce qui 'groupe verbal' (le verbe accompagné de ses compléments éventuels) ?* », complétée des modalités pertinentes (négation éventuelle...).

Pour le PP conjugué avec l'auxiliaire *être* (non pronominal) la question sera donc « *Qui ou qu'est-ce qui est 'PP' + compléments éventuels du verbe ?* ». Pour le PP des verbes pronominaux, la question sera donc « *Qui ou qu'est-ce qui s'est 'PP' + compléments éventuels du verbe ?* »

Lorsque la question n'est pas grammaticale, elle ne ramène pas de support du verbe et le PP reste inchangé. C'est le cas pour le PP des verbes en tournure impersonnelle :

*Il est tombé des cordes.* \* *Qui ou qu'est-ce qui est tombé des cordes ?* Pas de support, donc PP inchangé.

*Il s'est construit de nombreux bâtiments* (en lecture impersonnelle). \* *Qui ou qu'est-ce qui s'est construit de nombreux bâtiments ?* Pas de support, donc PP inchangé.

### 3°) Le PP conjugué avec l'auxiliaire *avoir* est invariable.

### 3. Fondements théoriques

« L'accord est le mécanisme, agissant tant à l'oral qu'à l'écrit, par lequel est établi un rapport entre deux termes, dont un (l'apport) apporte du sens au second (le support), lequel en échange transmet les traits et marques morphologiques liés aux catégories grammaticales pertinentes qu'ils ont en partage. Il y a donc un double processus de cohésion : sémantique premièrement, morphologique ensuite » (Van Raemdonck, 2011 : 339).

L'accord du PP doit donc être envisagé dans la logique générale de l'accord à l'œuvre dans notre langue : un apport s'accorde avec son support.

Le PP peut avoir des emplois adjectivaux, lorsqu'il est employé sans auxiliaire. Dans ce cas, il sera recommandé d'accorder le PP comme on le ferait pour un adjectif, c'est-à-dire avec son support.

Le PP peut avoir des emplois verbaux quand, conjugué avec un auxiliaire, il intègre une forme verbale. Comme tel, il fait donc partie intégrante de la forme verbale qu'il n'y a plus lieu d'analyser. Pour les formes verbales composées, on assiste à un phénomène équivalent à celui observé dans le cas des noms composés, pour lesquels la tendance est de ne plus analyser le nom dans ses composantes mais bien de voir qu'il fonctionne dans sa globalité comme un nom simple. Dès lors, pour autant qu'il n'y ait pas de contre-indication (voir ci-dessous l'accord du PP conjugué avec l'auxiliaire *avoir*), le PP s'accordera, comme le reste de la forme verbale, avec le support du verbe envisagé globalement.

Envisager l'emploi verbal du PP et donc son accord avec le support du verbe rompt avec la tradition qui, malgré une description erratique des règles, semble avoir toujours cherché à accorder le PP avec son support propre, comme si elle l'analysait toujours comme un adjectif, quel que soit son degré d'intégration dans une forme verbale.

#### 3.1. PP dit « employé seul », c'est-à-dire sans auxiliaire

Lorsqu'il est employé sans auxiliaire, le PP est nettement à dominante adjectivale. En bonne logique grammaticale, il devrait donc s'accorder, comme un simple adjectif, en genre et en nombre avec son support (que l'on trouve à l'aide de la question « *Qui ou qu'est-ce qui est 'PP' ?* »), complétée des modalités pertinentes (négation éventuelle...).

Cependant, si l'usager lui donne la valeur (et le fonctionnement) d'un adverbe, d'une préposition ou d'une phrase tronquée, le PP reste invariable : ***Ci-joint***, *les pièces demandées* ; *Vous trouverez (ci-joint) les pièces décisives (ci-joint)* ; ***Passé*** *la barrière,...* ; ***Vu*** *les qualités du candidat,...* ; ***Fini***, *les vacances !*

Nous proposons pour l'accord du PP employé sans auxiliaire la règle suivante :

<b>Le PP dit « employé seul », c'est-à-dire sans auxiliaire, s'accorde avec son support.</b>
--

### 3.2. PP conjugué avec l'auxiliaire *avoir*

Lorsque le PP se combine avec l'auxiliaire *avoir* pour former un temps composé du verbe, « la nature adjectivale cède la primauté à la nature verbale » (Wilmet, 2009 : 10) : *J'ai mangé une pomme* s'inscrit dans la série *Je mange, Je mangeais, Je mangerai... une pomme*. En effet, « La tendance historique du français, qui accepte de moins en moins d'éléments entre l'auxiliaire et l'auxilié (...) est de les souder en une forme verbale unitaire, diminuant de la sorte l'indépendance du PP et brouillant son fonctionnement en tant qu'adjectif » (Wilmet, 2009 : 22). Pourquoi dès lors s'obstiner à vouloir lui faire suivre (avec quelques caprices !) les règles d'accord de l'adjectif ?

Ce n'est donc pas (seulement) par ignorance, ou laxisme, que les usages contemporains – l'oral mais aussi, de plus en plus, l'écrit – multiplient les exemples de PP avec *avoir* non accordés. Au contraire, le moment semble venu de leur emboîter le pas en proposant une réforme simple, rationnelle et grammaticalement justifiée.

Si auxiliaire *avoir* il y a, le PP est donc inscrit dans une forme verbale, et peut dès lors ne plus être analysé en tant que PP en emploi adjectival. Le traitement de la forme verbale est uniforme dès lors que son unité synthétique prime sur son appréhension analytique. En conséquence, le PP devrait pouvoir s'accorder, dans le cadre global de la forme verbale qu'il a intégrée, avec le support du verbe.

Cependant, à l'inverse de ce que l'on observe avec le PP conjugué avec l'auxiliaire *être* (voir ci-dessous), le support du verbe considéré dans sa globalité n'est généralement pas le même que celui du PP envisagé de manière autonome. Accorder le PP avec le support du verbe apparaîtrait constamment en contradiction avec une analyse par le sens, ce qui est cognitivement coûteux. En outre, le genre n'étant pas une catégorie verbale, la variation en genre ne semble pas indispensable. C'est la raison pour laquelle l'invariabilité convient mieux pour ces cas. Par ailleurs, nous rendons compte de la sorte des usages actuels.

Nous proposons pour l'accord du PP conjugué avec l'auxiliaire *avoir* la règle suivante :

<b>Le PP conjugué avec l'auxiliaire <i>avoir</i> est invariable.</b>
--

### 3.3. PP conjugué avec l'auxiliaire *être* (hors pronominaux)

La question est plus délicate pour le PP employé avec *être*.

Le PP a-t-il la même dominante adjectivale dans *Marie est morte hier à midi* (où le PP est inscrit dans une forme verbale, passé composé, avec auxiliaire *être*) que dans *La plomberie sera réparée demain par un spécialiste* (où le PP est inscrit dans une construction passive, avec un fonctionnement proche de l'attribut du sujet) ou dans *Marie est morte, La plomberie est réparée* (où il apparaît comme un attribut lié au sujet par le verbe copule : comp. *Marie est vivante, La plomberie est solide*) ? On peut en douter : les derniers emplois (construction passive et attribut avec copule)

correspondent en fait à des emplois adjectivaux du PP, et donc à des emplois de PP sans auxiliaire (ces PP sont en outre pronominalisables, ce qui confirme leur autonomie comme terme de la phrase et leur non-inscription dans une forme verbale) ; le premier (forme verbale avec auxiliaire *être*) correspond à un emploi verbal (ce PP n'est en outre pas pronominalisable, ce qui confirme son absence d'autonomie et son inscription dans la forme verbale).

Si auxiliaire *être* il y a, le PP est donc inscrit dans une forme verbale, et peut dès lors ne plus être analysé en tant que PP en emploi adjectival. Le cas rejoint le PP employé avec *avoir* (voir justification théorique ci-dessus). Et le traitement est uniforme dès lors que l'unité synthétique de la forme verbale prime sur son appréhension analytique.

On aurait pu envisager une invariabilité du PP, fondée de la même manière que celle du PP conjugué avec l'auxiliaire *avoir*. Or on observe que l'usage actuel ne semble guère s'encombrer de telles distinctions d'emplois de *être* et que l'accord du PP reste de règle. Et il n'y a évidemment aucune raison de prétendre réformer un usage aussi bien établi, même à l'oral.

Le PP conjugué avec l'auxiliaire *être* (hors pronominaux), en emploi verbal donc, s'accorde toujours, du fait sans doute de la proximité et de l'analogie avec les cas d'emplois adjectivaux vus ci-dessus (construction passive et attribut avec copule) ou de la valeur syncrétique de l'auxiliaire *être* dans les temps composés. Cette analogie est renforcée par le fait que le support du verbe (en lecture synthétique d'emploi verbal) est le même que le support du PP (en lecture analytique d'emploi adjectival). L'accord du verbe (en ce compris le PP) avec son support ne heurte donc guère, ni le sens synthétique, ni le sens analytique. Le verbe dans son ensemble (PP compris) devra s'accorder avec son support. Et le PP prendra dès lors les marques du support du verbe.

On trouve le support du verbe à l'aide de la question « *Qui ou qu'est-ce qui 'groupe verbal' (le verbe accompagné de ses compléments éventuels) ?* » complétée des modalités pertinentes (négation éventuelle...). Plus spécifiquement, pour ces cas, la question devient « *Qui ou qu'est-ce qui est 'PP' + compléments éventuels du verbe ?* »

La situation est à l'inverse de celle du PP conjugué avec l'auxiliaire *avoir*, dans laquelle le support du verbe considéré dans sa globalité n'est généralement pas le même que celui du PP envisagé de manière autonome. C'est la raison pour laquelle l'invariabilité convient mieux pour ces cas-là.

Le problème se pose pour les PP de verbes en construction impersonnelle<sup>1</sup>. Dans *Il est tombé des cordes*, *cordes* pourrait être identifié comme support du PP ; or l'accord ne se fait pas. Le problème pourrait être résolu par la proposition d'accorder le PP avec le support du verbe, ce qui se justifie vu que le PP est en emploi verbal dans une forme considérée comme unitaire. Si l'on pose la question « *Qui ou qu'est-ce qui 'groupe verbal' ?* », qui doit permettre d'identifier le support du verbe, cela produit un énoncé agrammatical, qui ne ramène dès lors aucun support : \*« *Qui ou qu'est-ce qui est tombé des cordes ?* ». Lorsque la question n'est pas grammaticale, elle ne ramène en fait pas de support du verbe et le PP reste dès lors inchangé.

Nous proposons dès lors la formulation suivante pour la règle :

---

<sup>1</sup> La structure de la voix impersonnelle est particulière, qui modifie les rapports entre les éléments de la phrase : c'est la seule voix où le thème n'est pas en position de sujet grammatical ; il est rejeté dans la zone rhématique.

**Le PP conjugué avec l'auxiliaire *être* (hors pronominaux) s'accorde avec le support du verbe.**

Cette proposition pourra être généralisée au PP des verbes pronominaux (voir ci-dessous).

### 3.4. PP des verbes pronominaux

À la voix pronominale, l'indépendance des éléments est encore moindre : l'auxiliaire est fixé (*être*) et le pronom *se* est parfois persistant, non analysable. Par ailleurs, il ne s'agit plus de la même structure diathétique, ce qui implique des liens davantage resserrés entre les éléments. Dès lors, indépendamment même de la caducité ou analysabilité du pronom, on peut considérer que l'on a affaire à une seule forme verbale qui doit être traitée comme telle : l'accord de la forme verbale se fait avec son support. Le PP intégré réagira de même : l'accord se fera donc avec le support du verbe (global).

Cela se fait d'autant plus facilement que le support du verbe correspond au support du PP pris analytiquement (comme pour le PP conjugué avec *être* (hors pronominaux)). De même, cette option permet de fournir un fondement théorique à la règle actuelle qui demande un accord avec le support du verbe pour la plupart des PP des verbes pronominaux à *se* persistant, non analysable : en l'absence de support propre au PP pris isolément dans *Elles se sont abstenues de répondre* (la question \**Qui ou qu'est-ce qui est abstenu ?* est agrammaticale et ne permet pas d'identifier un support au PP pris isolément), et dans la mesure où ces pronominaux correspondent au stade le plus avancé de figement de forme verbale, le PP, intégré dans la forme verbale, s'accordera bien avec le support du verbe global.

Des écueils se présentent quand les supports respectivement du PP et du verbe diffèrent (notamment pour des PP à *se* caduc, analysable). Pour autant, la prise en considération de la forme verbale unitaire incite à la non-analyse de la forme, et à l'accord avec le support du verbe global. Cette solution permet de rendre compte de la tendance qu'ont certains usagers d'accorder systématiquement ces PP avec le support du verbe (*Elle se sont succédées, Elles se sont permises un écart*).

On ne comptera néanmoins pas comme faute le non-accord du PP des verbes pronominaux dans les cas où l'utilisateur, se référant à la règle générale de l'accord d'un apport avec son support, ne peut se résoudre à reconnaître le support du verbe comme support du PP<sup>2</sup>, du fait de l'analyse qu'il pratiquerait. Il rejoindrait ainsi l'invariabilité dorénavant de mise pour le PP conjugué avec *avoir*. Cette possibilité s'éteindrait avec le temps.

Une telle solution permet d'unifier l'accord de tous les PP de verbes pronominaux avec les PP conjugués avec *être* (sur la base de l'emploi verbal dans une forme unitaire), tout en gardant la même considération que pour le PP conjugué avec *avoir*.

---

<sup>2</sup> Par exemple, dans les cas suivants : *Elles se sont succédé* ; *Elles se sont permis un écart* ; *Elle se sont dit bonjour*.



La différence de traitement (accord avec le support du verbe pour ceux-là, invariabilité pour celui-ci) viendrait de la proximité et dès lors de l'analogie des premiers avec les emplois purement adjectivaux (sans auxiliaire).

Dès lors, nous proposons que le PP des verbes pronominaux s'accorde avec le support du verbe, que l'on trouve à l'aide de la question « *Qui ou qu'est-ce qui 'groupe verbal' (le verbe accompagné de ses compléments éventuels) ?* ». Plus spécifiquement, pour ces cas, la question devient « *Qui ou qu'est-ce qui s'est 'PP' + compléments éventuels du verbe ?* »

Le problème qui se posait pour les PP de verbes en construction impersonnelle pourrait être résolu par cette proposition d'accord avec le support du verbe. Dans une lecture impersonnelle de *Il s'est construit de nombreux bâtiments, bâtiments* aurait pu être identifié comme support ; or l'accord ne se fait pas. Si l'on pose la question « *Qui ou qu'est-ce qui 'groupe verbal' ?* », qui doit permettre d'identifier le support du verbe, cela produit, en lecture impersonnelle, un énoncé agrammatical, qui ne ramène dès lors aucun support : \*« *Qui ou qu'est-ce qui s'est construit de nombreux bâtiments ?* ». Lorsque la question n'est pas grammaticale, elle ne ramène en fait pas de support du verbe et le PP reste dès lors inchangé.

Nous proposons pour l'accord du PP des verbes pronominaux la règle suivante :

<b>Le PP des verbes pronominaux s'accorde avec le support du verbe.</b>
---

La généralisation à l'accord de tous les PP employés avec *être* donne la règle suivante :

**Le PP conjugué avec l'auxiliaire *être* s'accorde avec le support du verbe.**  
On trouve le support du verbe à l'aide de la question « *Qui ou qu'est-ce qui 'groupe verbal' (le verbe accompagné de ses compléments éventuels) ?* », complétée des modalités pertinentes (négation éventuelle...).

Pour le PP conjugué avec l'auxiliaire *être* (non pronominal) la question sera donc « *Qui ou qu'est-ce qui est 'PP' + compléments éventuels du verbe ?* ». Pour le PP des verbes pronominaux, la question sera donc « *Qui ou qu'est-ce qui s'est 'PP' + compléments éventuels du verbe ?* »

Pour le Conseil<sup>3</sup>,

Dan Van Raemdonck, 13-06-2013

(à partir de Georges Legros, 28-05-2010)

### Références citées

VAN RAEMDONCK Dan, avec DETAILLE Marie et la collaboration de MEINERTZHAGEN Lionel (2011), *Le sens grammatical. Référentiel à l'usage des enseignants*, Bruxelles, PIE Peter Lang.

WILMET Marc (2009). « L'accord du participe passé. Projet de réforme » dans DISTER Anne *et al.*, *Penser l'orthographe de demain*, Paris, CILF, p. 8-34.

---

<sup>3</sup> La commission du Conseil (Commission Réformes) qui a participé à la rédaction de la présente note de réflexion était composée de Mmes et MM. Robert BERNARD, Christiane BUISSET, Anne DISTER, Marie-Louise MOREAU, Dan VAN RAEMDONCK (Président) et Marc WILMET. Ce dernier, tout en partageant les objectifs de la commission, déclare ne pouvoir se rallier ni à la formulation des règles proposées au § 2, ni aux fondements théoriques qui concernent en particulier les verbes pronominaux au § 3.4. Le Conseil constate que, par des voix distinctes, la majorité et la minorité aboutissent à des propositions pratiques convergentes.